

La CAGV s'étend sur l'Est du département du Lot-et-Garonne, entre Marmande et Cahors

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU **GRAND VILLENEUVOIS**



35 400 HA
SUPERFICIE



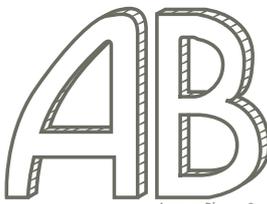
19
COMMUNES



50 265
HABITANTS
141 HABITANTS AU KM²

Situation agricole

- 18 760 ha en SAU, soit environ 52% du territoire intercommunal sont destinés à l'activité agricole,
- 600 exploitations.



6,3 % de la SAU en bio
1 175 ha de surface bio
65 fermes bio

CONTEXTE DU TERRITOIRE

La CAGV présente 3 dynamiques territoriales :

1/ La vallée du Lot reste le territoire le plus peuplé, avec le pôle urbain de Villeneuve-sur-Lot, Bias et Pujols. C'est dans la périphérie que les activités et l'habitat se sont développés, le long du Lot. La plaine de la Vallée du Lot constitue le terroir de prédilection du prunier d'Ente, parmi d'autres cultures arboricoles et maraichères, et facilite l'installation des hommes. La cohabitation entre activité agricole, développement résidentiel et commercial s'avère de plus en plus complexe.

2/ Le plateau du Pays des Serres est encore peu peuplé. Son caractère rural est aujourd'hui un facteur d'attractivité. Il profite de sa situation à mi-chemin entre Villeneuve-sur-Lot et Agen. La proportion de cadres est plus élevée qu'ailleurs. Laroque-Timbaut constitue le pôle urbain en relais de Villeneuve et Agen.

Une agriculture extensive s'organise selon un parcellaire à grandes mailles, et l'exploitation des sols est en cohérence avec le relief et l'exposition.

3/ Au nord, les Coteaux molassiques offrent des terroirs complexes et une agriculture variée. La vallée de la Lède, accueille maraîchage, grands vergers et champs ouverts de plus en plus larges. La vigne reste encore présente sur quelques coteaux bien exposés.



Atouts

- Un axe structurant : Le Lot, rivière et vallée, patrimoine spécifique lié à l'eau (moulins, industrie, ...).
- Richesse de la biodiversité locale et du patrimoine (bastides, sites naturels, fruits, ...) : présence de monuments classés et paysager (vallée, coteaux), Label Pays d'art et d'Histoire + Territoire rural à Haute Valeur Paysagère (mise en place d'une Charte paysagère propre à la communauté d'agglomération).
- Agenda 21 : 1^{ère} communauté d'agglomération ayant défini un PCET en Aquitaine.
- Présence d'une agriculture diversifiée et à forte capacité d'adaptation avec des produits leader : prune d'Ente (production, transformation, commerce).
- Création du 1^{er} marché bio de France (1975) à Villeneuve-sur-Lot.
- Présence de pôles industriels et de recherche lié à l'agroalimentaire : IAA nombreuses et avec nombreux emplois avec un secteur coopératif performant (Terres du Sud, France Prune, Unicoque).
- Présence d'organisme de formation agricole : AgroCampus47 à Ste-Livrade-sur-Lot.
- Forte densité des établissements artisanaux en lien avec l'activité agricole : essor de l'agrotourisme et des circuits courts.
- Présence de grandes entreprises de notoriété nationale (GIFI, Maître Prunille, Sigems, ...).
- Forte diversité culturelle et tissu associatif dense et dynamique.



Faiblesses

- Enclavement du territoire malgré la création/modernisation d'infrastructures performantes, plus de desserte ferroviaire malgré des tentatives de réouverture des lignes qui n'ont pas abouti.
- Population vieillissante avec un taux de pauvreté deux fois plus élevé que la moyenne nationale pour les 30-49 ans (INSEE 2016).
- Pas d'équipements qui démarquent le villeneuvois en termes d'accroche touristique et dégradation du bâti en milieu rural lié à la diminution du nombre d'exploitants (moulins, fours à prunes, ...).
- Diminution rapide des actifs agricoles et déficit d'image des métiers de la production : baisse importante du nombre d'exploitations, faiblesse de la reprise (dans et hors cadre familial), difficultés d'adéquation entre offre et demande en emploi saisonniers agricoles et carence de personnels qualifiés.
- Atomisation de la mise en marché (fruits et légumes) et concurrence entre petits commerces.
- Faiblesse d'une mise en valeur collective du patrimoine : manque d'implication des citoyens, des entreprises.
- Plan de mandature peu axé sur le développement du potentiel des entreprises de l'aval.



Opportunités

- Développement des produits en lien avec le Lot et l'agriculture.
- Capitalisation sur le bien vivre en villeneuvois avec la valorisation du patrimoine architectural, naturel et paysager : image attractive et multiplicité du patrimoine local à réhabiliter.
- Développement du Bio, de l'économie circulaire et de l'éco-agrotourisme.
- Complémentarités entre pôles urbains : Agen/Villeneuve.
- Volonté politique et locale d'échapper à la standardisation.
- Rôle moteur du tissu associatif en matière d'organisation sociale, création d'emplois, et de services.



Menaces

- Déclin du centre historique de Villeneuve
- Erosion de la Biodiversité et du patrimoine naturel : menaces sur la ressource en eau (qualitatif et quantitatif)
- Risque de disparition du patrimoine local naturel et bâti : urbanisation galopante et mal maîtrisée, et multiplication des lotissements dénaturant le paysage, notamment aux alentours de Villeneuve (phénomène de rurbanisation).
- Perte de vitesse d'une agriculture jusqu'alors dynamique et de cultures phares (prunes) dépendantes du marché mondial.
- Concurrence des zones touristiques proches (littoral atlantique et méditerranéen, massif pyrénéen).
- Régénération des chefs d'exploitation difficile.
- Faible ancrage territorial des centres de décision, notamment des citoyens : risque de perte d'identité.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Le cœur de la stratégie du Grand Villeneuvois repose sur une ambition motrice qui est de : **renforcer l'attractivité économique du territoire dans le respect des ressources économiques et naturelles**. Cela se décline en 2 ambitions majeures et complémentaires du plan de mandature :

1 Désenclaver le territoire , une nécessité pour l'accessibilité, en valorisant entre autres la position médiane, le long du Lot



- Parfaire un **maillage routier** interne, pour assurer une bonne connexion des différents bassins économiques du territoire.
- Protéger et **valoriser le patrimoine** naturel, bâti, et culturel du territoire par une offre globale qui intègre le respect des richesses environnementales et patrimoniales inhérentes au territoire, comme **maintenir et développer l'agriculture biologique**, et favoriser l'insertion des bâtiments agricoles dans le paysage.
- Construire un territoire d'accueil et conforter le **développement touristique**.
- Mettre en place une gestion concertée d'aménagement et **dégager l'identité du territoire**, par la promotion des structures paysagères locales. Construction et mise en application d'une Charte paysagère pour promouvoir une identité et une culture traditionnelle locales, et utilisation de cet outil dans les procédures officielles du territoire.



2 Soutenir l'innovation économique pour valoriser une image attractive et la multidisciplinarité du villeneuvois

- **Développer la diversité économique** en préservant l'agriculture, en développant les services aux entreprises, et en soutenant toutes les entreprises, moteurs de l'économie du territoire.
- **Stopper le mitage des espaces** agricoles et industriels afin de préserver et favoriser leur développement économique.
- **Développer et favoriser la recherche, la formation, l'emploi et l'insertion en adéquation avec la demande locale** : rapprocher les besoins des entreprises du territoire avec le levier local Emploi-Formation-Recherche.

UNE CHARTE PAYSAGÈRE COMME OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE LA COLLECTIVITÉ (EX : ÉLABORATION DU PLUI À PARTIR DU PAYSAGE)

Enjeu 1
Désenclaver le territoire



FINALITÉS :

- Mieux connaître les ressources biotiques et abiotiques du territoire.
- Construire sur cette base un projet global et une stratégie d'intervention à l'échelle de la communauté d'agglomération.
- Donner des outils pour préserver et valoriser le paysage et le patrimoine du territoire.

les grandes lignes de la Charte

La charte définit plusieurs axes stratégiques : l'eau, la biodiversité, l'habitat, l'agriculture, les infrastructures, les zones économiques, le patrimoine avec le souhait de mettre l'accent sur la préservation du cadre de vie des habitants).

2015 Phase préparatoire : prescription d'élaboration du PLUi qui définit les objectifs poursuivis, les modalités de concertation, les moyens mis en œuvre pour associer la population.

2016 Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable à partir du diagnostic paysager et d'ateliers de concertation.

La charte est traduite dans les orientations d'aménagement et de programmation comme le PLUi adopté fin 2018.

Grâce à son appropriation par l'ensemble des acteurs de l'agglomération, la Charte promeut une identité et une culture traditionnelle locales qui passent par la sensibilisation et l'éducation des publics. Elle propose une vision partagée du territoire et contribue à la maîtrise des évolutions socio-économiques qui intègre de manière optimale les paysages du Grand Villeneuvois.

Exemple d'actions réalisées depuis la signature de la charte et la construction du PLUi à partir du paysage :

- Création d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) puis d'une labellisation Site Patrimonial Remarquable (SPR) (20 décembre 2018) et de Périmètres Délimités des Abords de monuments historiques
- Une labellisation TEPOS (Territoire à Energie Positive, en novembre 2016) pour atteindre des objectifs clairs de développement durable et d'économie d'énergie
- Un Plan Climat Air Energie Territorial 2017-2022, comportant 31 actions concrètes



PERSPECTIVES Intégrer les enjeux du développement durable et de l'Alimentation dans un projet d'ensemble cohérent à partir des travaux issus du paysage et du patrimoine.

La CAGV considère que le paysage est l'outil à valoriser et à utiliser en tant que guide de la réflexion sur l'aménagement et le développement du territoire. Elle met le paysage au cœur de ses choix stratégiques.

Contributions des partenaires

PORTAGE POLITIQUE ET ANIMATION DU PROJET CAGV, Membres de la Commission Développement économique

MISE EN RELATION ET ACCOMPAGNEMENT CAGV, Préfecture, Mission Régionale d'Autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine, Comité Régional de l'Habitation et de l'Hébergement, Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

FINANCEURS Collectivité, Etat (Agenda 21)

UNE POLITIQUE POUR FAVORISER L'INSTALLATION EN GRAND VILLENEUVOIS

Enjeu 2
Soutenir
l'innovation
économique



les étapes

2014 Mise en place d'une compétence agriculture au sein de l'EPCI

La CAGV mène depuis plusieurs années une politique pour favoriser l'installation et le développement de l'agriculture (biologique) sur son territoire.

La CAGV a créé un poste de chargé de mission à 50% sur (l'aide à l'installation) agricole, et 50% sur le développement touristique, qui crée une liaison entre les 2 enjeux du développement économique de l'agglomération, en réponse à ses orientations stratégiques.

2016 Création du label « Fermes de Lot-et-Bastides »

Convaincue que l'activité agricole était un axe de développement du territoire, la CAGV, en partenariat avec l'Office de tourisme du Grand Villeneuvois et la Chambre d'Agriculture de Lot et Garonne, a mis en place un réseau de producteurs engagés dans la vente à la ferme, permettant de structurer l'activité et de la rendre plus visible.

19 en 2016, ils sont aujourd'hui plus de 30 agriculteurs à en faire partie et à animer ce réseau.

La CAGV a élaboré avec les agriculteurs une charte qualité et un règlement intérieur pour le réseau qui engage les adhérents en termes de qualité des produits et d'accueil du public sur leur exploitation. Elle a déposé la marque « Fermes de Lot-et-Bastides », une signalétique autour des points de vente et à l'entrée de chaque ferme a été mise en place, ainsi que l'édition d'une plaquette de présentation.

2018 Renforcement du système d'aide en faveur de l'installation¹. Bonification supplémentaire pour toute nouvelle installation sur le territoire en **agriculture biologique** (l'aide forfaitaire s'élève à 4500€ dans le cas d'une installation en agriculture conventionnelle ; elle est portée à 6000€ pour une installation en AB).

Un projet de plateforme multi-activités en agriculture biologique rassemblant sur un même site espace-test agricole, une parcelle pédagogique à vocation de conservatoire, un pôle traction animale, et un pôle expérimental est à l'étude sur le site patrimonial de Senelle.

L'objectif est de sécuriser le parcours de candidats à l'installation agricole de plus en plus néo-ruraux via un passage en couveuse. L'espace expérimental fournirait des données technico-économiques sur la rentabilité de pratiques agricoles en vogue : verger-maraîcher, traction animale,...). Le tout sur fond patrimonial et culturel avec la réhabilitation d'un bâtiment classé.

Agrobio 47 est mobilisée sur l'opportunité et la faisabilité de ce projet.



PERSPECTIVES Après cette première phase d'appui aux entreprises agricoles par la promotion, et l'installation, la collectivité souhaite aller plus loin et développer un lieu visant à accueillir de nouveaux projets agricoles, à promouvoir, à former et à sensibiliser...

Les efforts de communication et d'animation du réseau Fermes de Lot et Bastides de la part de la CAGV ont permis une émulation collective entre les membres du réseau et des relations de confiance avec la collectivité. Un véritable lien s'est créé entre les agriculteurs qui proposent dans leur point de vente les produits des autres adhérents au label. On constate aujourd'hui une plus grande fréquentation des points de vente. Un projet de boutique collective ou de magasin de producteurs est également en cours de réflexion.

Contributions des partenaires

PORTAGE POLITIQUE ET ANIMATION DU PROJET CAGV, Membres de la Commission Développement économique

MISE EN RELATION ET ACCOMPAGNEMENT Chambre d'Agriculture, Office de tourisme du grand villeneuvois, Point d'Accueil Installation, AgroCampus 47, ADEAR47, ...

FINANCEURS Collectivité

¹ Sont éligibles tous les agriculteurs de moins de 50ans s'installant pour la 1ère fois dans une exploitation située en Grand Villeneuvois. L'installation doit avoir moins de 5 ans au moment de la demande. L'aide n'est versée qu'une seule fois par exploitation. Elle a plafonnée dans le cadre des aides « de minimis ». Elle intervient dans le cadre d'une création ou d'une reprise d'exploitation. L'aide doit être sollicitée par le bénéficiaire potentiel. Il s'agit d'une démarche volontaire.

SYNTHÈSE

Facteurs de réussite

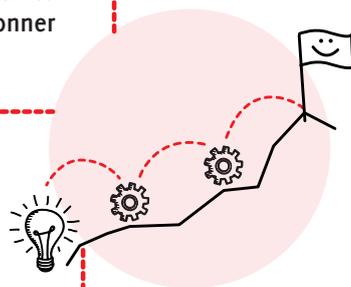
- Un projet d'abord porté par les élus autour d'une forte volonté de création identitaire. La **volonté politique forte** rejoint la puissante dynamique du marché des produits biologiques auprès des opérateurs de la filière agroalimentaire locale (chez Favols, Lou Prunel, Perles de Gascogne ou encore Lucien Georgelin, par exemple...).
- Des démarches prospectives sur mesure : mise en valeur des singularités du territoire à partir du paysage.
- Une planification nourrie par le paysage. Le PLUi a été envisagé comme un outil au service du territoire, avec des paysages de qualités et préservés
- Des projets opérationnels guidés. La collectivité dispose de la **compétence agriculture**. 65 jeunes agriculteurs ont bénéficié du soutien de la collectivité depuis la création de l'**aide à l'installation**.
- Des habitants et professionnels mobilisés, qui saisissent les dynamiques existantes. Grâce au projet « Fermes de Lot & Bastides », un **réseau d'agriculteurs** existe déjà sur le territoire et a été sensibilisé à la volonté de la Communauté d'agglomération d'accompagner le développement agricole. Ainsi, le réseau professionnel existant sur le territoire constitue une opportunité non négligeable pour **développer des projets qui visent à donner une nouvelle optique à l'agriculture sur le territoire**.

Difficultés rencontrées

- La logique identitaire doit s'appuyer sur une réelle puissance d'accueil dont elle devient le fil conducteur. Si ce n'était pas le cas, elle engendre le risque de faire évoluer le territoire vers une singularité qui exclut au lieu d'inclure (touristes, nouveaux habitants...).
- Implication des citoyens : La valorisation de la Charte auprès du plus grand nombre n'est pas toujours évidente. Si la collaboration avec les acteurs territoriaux est réelle, l'agglomération a beaucoup de difficulté à mobiliser la population. La mobilisation des acteurs reste fragile, ces initiatives demandent un engagement important de la CAGV (plus de 170 réunions organisées, nombreuses données à valoriser), et la pérennité des actions reste incertaine.

Concordance des actions avec les enjeux du territoire :

Les efforts sont aujourd'hui concentrés sur un axe Agriculture-Tourisme, imaginé principalement autour des circuits courts. Sans tourisme de masse et sur un territoire socialement fragile, les produits vont devoir trouver leur clientèle. Les opérateurs des filières agroalimentaires, forts sur ce territoire, et les infrastructures économiques existantes ne sont pas clairement associés. De leur prospérité dépend pourtant une part importante de l'attractivité économique du territoire.



C'est à refaire



- Approche multi partenariale
- Forte mobilisation des élus
- Instauration d'une concertation avec les acteurs locaux et partenaires techniques aux étapes clés d'élaboration de la charte
- Appel à une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire

Perspectives

Un élargissement des projets en émergence vers les PME de l'agroalimentaire d'une part et vers les habitants du territoire d'autre part permettrait de dessiner les contours d'une stratégie alimentaire pour la collectivité.

L'ambition de l'attractivité touristique de la CAGV réclame des performances dans tous les domaines économiques et sociaux du territoire: le cadre de vie certes, mais aussi: une dynamique sociale favorable, la qualité des infrastructures, la mobilité ou encore la qualité des services.

Pour nous contacter



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •



• AGROBIO 47 •

Noémie SEGUIN, conseillère territoire



06 44 07 23 17



n.seguin47@bionouvelleaquitaine.com



7 bd Danton, 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT

AVEC LE SOUTIEN DE

